



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 29 MAI 2018

Objet :

Tél : 01 30 80 07 55

Fax : 01 30 56 61 19

www.mairie-bailly.fr

MAINTIEN DES TARIFS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE - ANNEE 2018/2019

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai, les membres du Conseil Municipal de BAILLY, légalement convoqués le 23 mai 2018, se sont réunis à vingt heures quarante-cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JAMATI Claude, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Claude JAMATI, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD, Alain LOPPINET,
Noëlie MARTIN, Jacques THILLAYE DU BOULLAY, Patrick BOYKIN
(arrivée à 21h35 avant le vote délibération n° 2018/23), Jacques ALEXIS,
Stéphane GAULTIER, Patricia HESSE, Philippe MICHAUX, Jean-Cyril MAGNAC, Salvador
LUDENA (arrivée à 21h avant le vote de la 1ère délibération n° 2018/20).

Ont donné pouvoir :

Roland VILLEVAL à Claude JAMATI
Patrick BOYKIN à Françoise GUYARD (jusqu'à 21h35-avant vote délibération n° 2018/23)
Fabienne DAUNIZEAU à Jacques THILLAYE DU BOULLAY
Astrid LANSON à Stéphanie BANCAL
Isabelle LECLERC à Noëlie MARTIN
Emily BOURSAULT à Patricia HESSE
Hugues PERRIN à Jacques ALEXIS

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Patricia HESSE

EN EXERCICE : 19 PRESENTS : (13(12) REPRESENTES : 6(7) VOTANTS : 19

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-29,

CONSIDERANT la grille des quotients familiaux,

CONSIDERANT la proposition de maintenir les tarifs de la restauration collective pour l'année scolaire 2018/2019,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jacques ALEXIS, Maire-Adjoint Education, Enfance, Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

FIXE les tarifs de la restauration collective pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

- REPAS « MATERNELLE »

Quotient familial	Réduction	Prix unitaire	Tarif PAI alimentaire
Tranche 1	- 75%	1,18 €	1€
Tranche 2	- 55%	2,12 €	1€
Tranche 3	- 35%	3,06 €	1€
Tranche 4	- 15%	4,00 €	1€
Tranche 5	Plein tarif	4,70 €	1€
Extérieur	+ 20%	5,64 €	1€

- REPAS « ELEMENTAIRE »

Quotient familial	Réduction	Prix unitaire	Tarif PAI alimentaire
Tranche 1	- 75%	1,23 €	1€
Tranche 2	- 55%	2,21 €	1€
Tranche 3	- 35%	3,19 €	1€
Tranche 4	- 15%	4,17 €	1€
Tranche 5	Plein tarif	4,90 €	1€
Extérieur	+ 20%	5,88 €	1€

- PANIER REPAS FACTURE AUX AGENTS DE LA COMMUNE

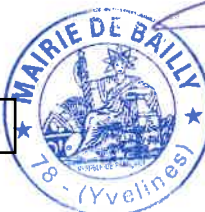
Adulte complémentaire	néant	5,36 €
-----------------------	-------	--------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217800432-20180529-2018-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2018



Pour copie conforme,
Fait à BAILLY le 29 mai 2018

Claude JAMATI
Maire de BAILLY